



Règlement du Tribunal administratif fédéral (RTAF)

Modification du 25 juin 2019

*Le Tribunal administratif fédéral
édicte le règlement suivant:*

I

Le règlement du 17 avril 2008 du Tribunal administratif fédéral¹ est modifié comme suit:

Art. 16, al. 1

¹ Un Comité de conciliation est créé pour aplanir les différends entre juges. Il se compose du président du tribunal et de six autres membres.

II

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} août 2019.

25 juin 2019

Au nom du Tribunal administratif fédéral:

La présidente, Marianne Ryter
La secrétaire générale, Stephanie Rielle La Bella

¹ RS 173.320.1

